EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 7 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 28 mars 2022, s'est réuni à Cluny au Quai de la Gare, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, GUENARD Pascal
- CC entre Saône et Grosne : BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe
- CC St Cyr – Mère Boitier : LAPALUS Pierre, MARTINOT Rémy,
- CA Le Grand Chalon :
- CC Saône Beaujolais :

Délégués excusés : LABULLE Marc, THEVENON René

Assistait en outre à la séance :

- NAVARIN Marjorie, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.
- FONTANEL Fanny, ingénieure de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

Le Président représente Mme Fanny FONTANEL, ingénieure de rivière ayant pris son poste depuis le lundi 21 mars 2022 pour les délégués absents lors du précédent Comité Syndical.

1. Vote du budget primitif 2022.

Le Président présente aux délégués le Budget comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	120 826.00 €
Recettes :	120 826.00 €

Investissement

Dépenses :	55 808.00 €
Recettes :	55 808.00 €

Après délibération, le vote du budget est **accepté à l'unanimité.**

2. Questions diverses :

- Déménagement du bureau au sein des locaux de la communauté de Communes. Prévu le 21 avril à 14h00.

- Un devis a été demandé pour la création d'un logo et de cartes de visite. Ce devis est d'environ 900 euros, il comprend deux propositions de logo, modifiables deux fois, l'impression de 100 cartes de visites pour Mme Fanny Fontanel. Le logo définitif sera transmis sous différents formats afin qu'il puisse être décliné en signature de mail, en-tête de courriers, etc...

La séance est levée à 20h00.

Le Président,
Jean-François BORDET

EPAGE DU BASSIN
CLUNY
71250
VERSANT DE LA GROSNE